WE ARE FAMILI

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

1. Application des Conditions Générales de Vente
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente d'Espaces Publicitaires (ci-après définis) sur l'ensemble des supports papiers (pages de publicité, encarts, échantillons) ainsi que les supports digitaux de la marque MAGICMAMAN, édités (ou dont elle assure la régie) par la société WE ARE FAMILI, RCS Paris : 106204613. WE ARE FAMILI se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment, même pour les ordres en cours, et ce notamment aux fins de se conformer à toute évolution législative, réglementaire et/ou technique. La responsabilité de WE ARE FAMILI ne saurait donc être engagée à cet égard. Les nouvelles CGV seront applicables aux Messages Publicitaires transmis postérieurement à la modification. Toute souscription d'un Ordre d'Insertion tel que ce terme est défini ci-dessous, implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente et de règlement, ainsi que le respect par tout Annonceur de la réglementation applicable en vigueur en matière de publicité et de communication commerciale sans exception. Toute condition contraire aux CGV posée par un Annonceur et/ou son Mandataire est inopposable à WE ARE FAMILI. La version des CGV applicable est celle en vigueur et rendue accessible sur le site internet de MAGICMAMAN.

2. Définitions
Annonceur : désigne toute personne physique ou morale (entreprises enregistrées au RCS, établissements publics et parapublics) souhaitant intégrer des Messages Publicitaires en faveur de sa marque de son enseigne, de ses services ou produits sur un Support et pour le compte de laquelle est diffusé le Message Publicitaire sur le Support.
Attestation de Mandat : a le sens qui lui est donné au paragraphe 3.
Chiffre d'Affaires Brut Base Achats : désigne le chiffre d'affaires brut obtenu après application d'éventuelles promotions ou majorations
Chiffre d'Affaires Net avant Remise Professionnelle : désigne le chiffre d'affaires obtenu en net avant application des remises professionnelles.
Chiffre d'Affaires Net Espace : désigne le chiffre d'affaires net après l'éventuelle application d'une remise professionnelle.

Date de Diffusion : s'agissant des Messages Publicitaires diffusés sur les Supports digitaux, la date à laquelle les Messages Publicitaires sont diffusés.
Eléments techniques : désigne l'ensemble des éléments appartenant à l'Annonceur et composant le Message Publicitaire, notamment : dénomination commerciale, marque, logo, visuels, texte de présentation de son entreprise ou de son activité, d'un lien hypertexte cliquable.
Emplacement Premium : 4ème de couverture, doubles d'ouverture, sur-couverture, encarts et collages.
Espace Publicitaire : espace, au sein d'un Support, réservé à l'annonce publicitaire.
WE ARE FAMILI : désigne l'entité qui intervient en qualité de régisseur exclusif pour l'ensemble des Espaces Publicitaires sur les Supports de la marque MAGICMAMAN (le magazine MAGICMAMAN, le site Magicmaman.com et leurs déclinaisons digitales et sociales), soit la société WE ARE FAMILI immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 106204613
Mandataire : désigne toute personne physique ou morale, ou toute personne autorisée à s'y substituer (sous mandataire), agissant au nom et pour le compte de l'Annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat d'achat d'Espace Publicitaire écrit.
Messages publicitaires : annonce qui parait sous la responsabilité de l'Annonceur dans le but d'assurer la promotion de sa/ses marque(s) et/ou la fourniture de bien(s) ou de service(s).
Offre Commerciale : désigne une proposition commerciale définissant les modalités d'achat d'Espaces Publicitaires d'un ou plusieurs Support(s) confiés en régie à WE ARE FAMILI ainsi que les tarifs applicables.
Ordre d'Insertion (OI) : désigne le document établi et émis par WE ARE FAMILI puis souscrit par l'Annonceur et/ou son Mandataire détaillant les spécificités, conditions, notamment tarifaires, et modalités des Messages Publicitaires.
Support : toute publication imprimée (« **Support print** ») et/ou accessible sur support digital, tels que internet, mobile et tablette notamment (« **Support digital** ») en régie chez WE ARE FAMILI, dans laquelle il est possible d'acheter un espace publicitaire au jour de la transmission de l'ordre.
Territoire : désigne le(s) territoire(s) sur lesquels sont envisagés la diffusion du/ des Message(s) Publicitaire(s).

3. Intervention d'un Mandataire
Dans l'hypothèse de l'intervention d'un Mandataire, l'Annonceur devra retourner l'attestation de mandat, dûment complétée pour une année civile et signée par lui et par le Mandataire. (Ci-après « Attestation de Mandat »).
Dans l'hypothèse où le mandat viendrait à être modifié, l'Annonceur devra en informer WE ARE FAMILI dans les meilleurs délais. Et ce, soit par voie postale au moyen d'une LRAR, ou bien via le site internet cité ci-avant. Une telle modification sera considérée comme valablement opposable à WE ARE FAMILI à compter du jour au cours duquel est effectué la mise à jour du mandat sur ledit site prévu à cet effet.

L'Annonceur s'engage par ailleurs à exécuter tout engagement qui serait contracté par son Mandataire.

4. Exclusivité

Aux termes des présentes Conditions Générales de Vente, WE ARE FAMILI est réputé ne consentir aucune exclusivité sous quelque forme que ce soit à un Annonceur.

5. Ordre d'insertion

L'Ordre d'Insertion sera considéré comme définitif et liera les Parties à partir du moment où il est retourné dument signé par l'Annonceur et/ou son Mandataire. WE ARE FAMILI se réserve le droit de disposer de l'Espace Publicitaire stipulé dans l'Ordre d'Insertion tant que l'Annonceur ou son Mandataire ne lui a pas retourné l'Ordre d'Insertion signé. Pour tout Emplacement Premium les Ordres d'Insertion doivent être retournés au plus tard 8 semaines avant la remise des éléments techniques et pour les emplacements standards au plus tard 6 semaines avant la remise des éléments techniques.
WE ARE FAMILI se réserve par ailleurs le droit de ne pas exécuter tout Ordre d'Insertion qui serait conclu par un représentant non expressément habilité de l'Annonceur ou du Mandataire, ainsi même que tout Ordre Insertion qui serait passé par un Mandataire qui ne serait pas valablement mandaté.
Dans l'hypothèse où un Ordre d'Insertion, et notamment sa confirmation, ne ferait pas expressément l'objet d'un écrit et serait donc exécuté, celui-ci sera réputé être régi par les Conditions Générales de Vente de WE ARE FAMILI applicables et en vigueur à la Date de Diffusion. Celles-ci seront donc opposables de plein droit à l'Annonceur, lequel ne pourra en conséquence formuler aucune contestation à cet égard.

Par ailleurs, tout Ordre d'Insertion est strictement personnel à chaque Annonceur, et ne saurait donc être cédé par un Annonceur ou son Mandataire sans recueillir au préalable l'accord exprès et écrit de WE ARE FAMILI

6. Remise des Eléments techniques
Les Eléments techniques doivent être remis au plus tard à la date figurant sur l'Ordre d'Insertion et dans tous les cas au moins 4 semaines avant la date prévue pour la parution. Pour toute insertion d'un Message Publicitaire sur les Supports, l'Annonceur et/ou son Mandataire devra remettre les Eléments techniques réalisés à leur interlocuteur dédié au sein de WE ARE FAMILI dans les délais déterminés ci-dessous.
- **Support print :** Selon le calendrier déterminé par MAGICMAMAN en fonction du calendrier de parution du Support et en accord avec le service planning de WE ARE FAMILI.
- **Support digital :** Au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de Diffusion du Message Publicitaire, s'il s'agit d'un format publicitaire standard, ou au plus tard cinq (5) jours ouvrés s'il s'agit d'un format évènementiel, avant la date de diffusion dudit Message Publicitaire.

En cas de non-respect des délais précités ne permettant pas la diffusion des Messages Publicitaires à la date stipulée dans l'Ordre d'Insertion souscrit par l'Annonceur et/ou son Mandataire, WE ARE FAMILI est libérée de ses engagements en termes de diffusion tel que stipulé dans l'Ordre d'Insertion et l'Annonceur et/ou son Mandataire ne pourra prétendre à une quelconque compensation ou indemnité de ce fait.

7. Dégressifs
Périmètre : L'ensemble des dégressifs s'applique du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. La date de parution d'un titre justifie de son intégration dans l'assiette de chiffre d'affaires brut annuel réalisé (brut base achat).
Dégressif volume d'achats : Dégressif immédiat (révisable en cours d'année) sur la base de l'engagement d'un chiffre d'affaires brut annuel (brut base achat) dans un titre.
Dégressif cumul de mandats : Dégressif s'appliquant à toutes les insertions pour lesquelles un même mandataire a traité au moins 2 marques, modèles ou produits, pour le compte d'un ou plusieurs annonceurs ou groupe d'annonceurs dans un titre. En cas de non-respect des délais de paiement par le mandataire ou par l'annonceur, l'éditeur pourra remettre en cause le versement du cumul de mandat.
Remise professionnelle de 15% : Remise consentie à un annonceur lorsqu'il mandate un intermédiaire pour effectuer, pour son compte, de l'achat d'espace publicitaire. Elle est calculée sur le net après dégressifs.

8. Tarifs - Facturation - Paiement
8.1 Tarifs
Les tarifs applicables aux Messages Publicitaires sont ceux en vigueur à la date d'émission de l'Ordre d'Insertion.
Les tarifs applicables aux Supports print sont disponibles sur le site internet de MAGICMAMAN à l'adresse suivante : www.magicmaman.com/tarifscommerciaux. Les tarifs applicables aux Supports digitaux sont disponibles sur demande auprès des équipes commerciales. Les tarifs communiqués s'entendent hors TVA et hors éventuels impôts ou taxes nouvellement créés. L'Annonceur est réputé prendre à sa charge tous droits et taxes au taux légal en vigueur et tels que se rapportant aux Ordres d'Insertion concernés. Il en va de même également en cas de frais de conversion de devises, notamment en euros.

8.2 Facturation
Les factures sont établies au nom de l'Annonceur qui est, dans tous les cas, seul responsable du paiement des sommes définies dans l'Ordre d'insertion. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le lieu d'établissement de l'intermédiaire. L'original de la facture est envoyé à l'Annonceur. Un double est adressé à son Mandataire. Le règlement effectué par l'Annonceur auprès de son Mandataire ne libère pas l'Annonceur vis-à-vis de WE ARE FAMILI. La facturation est établie à parution pour le print et à l'issue de la diffusion de la campagne pour le digital. La facture vaut justificatif de diffusion sur les Supports. Il sera indiqué, pour chaque Message Publicitaire, l'ensemble des références de sa présence sur le(s) Support(s) et le tarif de base correspondant. Le règlement de toutes les factures émises par WE ARE FAMILI, sauf dispositions spécifiques prévues aux articles « Dispositions Spécifiques » et « Paiement anticipé » se fait à 30 jours nets, à compter de la date de la facture. Le paiement des factures peut se faire par chèque ou virement.

8.3 Modalités d'imputation des paiements
En cas de paiement groupé de factures et à défaut d'information spécifique communiquée par l'Annonceur ou son Mandataire concernant leur imputation, les paiements reçus par WE ARE FAMILI sont toujours imputés sur la plus ancienne des factures émises à l'attention de l'Annonceur, sauf si ladite facture fait l'objet d'une contestation, formulée par écrit par l'Annonceur ou son Mandataire auprès des services comptables de MAGICMAMAN. Dans le cas où la ou les facture(s) seraient réglées par le Mandataire de l'Annonceur, ce dernier devra alors se porter fort du paiement de celle(s)-ci dans des délais raisonnables. L'Annonceur

s'engage en outre à couvrir WE ARE FAMILI N contre tout éventuel préjudice que cette dernière pourrait subir à cet égard, ainsi même que contre toute pénalité de retard éventuelle.

Toute contestation de facture doit, pour être recevable, être dûment motivée et notifiée à WE ARE FAMILI par écrit (en lettre avec RAR ou par mail à comptabilite@wearefamili.com dans les dix (10) jours au plus tard suivant sa date d'émission. A défaut, la facture sera réputée comme acceptée par l'Annonceur et, le cas échéant, par son Mandataire.

En tout état de cause, l'Annonceur reste redevable du montant de la facture ne faisant pas l'objet d'une contestation conformément aux délais de paiement prévus. Toute facture non réglée à échéance se verra appliquer les pénalités de retard prévues à l'article « Retard de paiement ». En outre, tout avoir émis par WE ARE FAMILI s'imputera en priorité sur la facture concernée par ledit avoir. Dans le cas où l'Annonceur a donné mandat à son Mandataire d'encaisser en son nom et pour son compte les avoirs émis par WE ARE FAMILI, le reversement par WE ARE FAMILI du montant des avoirs au Mandataire libère WE ARE FAMILI vis-à-vis de l'Annonceur qui assume seul le risque de la défaillance ultérieure de son Mandataire. En tant que de besoin, le montant des avoirs émis par WE ARE FAMILI se compensera de plein droit avec les factures échues et non encore réglées de l'Annonceur.

8.4 Retard de paiement
Tout défaut de paiement de toute facture à leur échéance rend de plein droit exigible, et ce sans mise en demeure préalablement requise, toutes les factures émises, soit notamment les factures non échues ainsi que toutes sommes qui seraient dues à raison d'Ordres d'Insertion et/ou contrats exécutés en cours de facturation, de même que concernant tout Ordre d'Insertion et/ou contrats en cours d'exécution. En outre et Conformément aux articles 441-6 C.Com et D.441-5 C.Com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard calculées à trois fois le taux d'intérêt légal, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ par facture pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'Annonceur et/ou son Mandataire payeur seront mis en demeure de payer lesdites factures ainsi même que les intérêts de retard et indemnités de frais de recouvrement à raison de leur exigibilité. En cas de recouvrement judiciaire de la créance, le montant en sera ipso facto augmenté de 15% à titre de clause pénale au sens de l'article 1229 du Code Civil. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accepté par WE ARE FAMILI, le défaut de paiement d'une échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues, quels que soient leur échéance et le mode et/ou calendrier de paiement prévu. En outre, WE ARE FAMILI pourra suspendre l'exécution de l'Ordre d'Insertion jusqu'au paiement intégral des sommes dues par l'Annonceur. Également WE ARE FAMILI pourra annuler les insertions restant à paraître sans préavis, ni indemnité, et ce sans préjudice des autres dispositions des présentes CGV.

8.5 Paiement anticipé
WE ARE FAMILI exigera le règlement préalable, avant toute diffusion, de 50 % du montant de tout Ordre d'Insertion, de manière systématique de la part de :
- Tout Annonceur non encore référencé auprès de WE ARE FAMILI, soit tout Annonceur n'ayant jamais communiqué en faveur de sa marque, son enseigne, de ses services ou produits sur l'un des Supports.
- Tout Annonceur référencé n'apportant pas de garantie satisfaisante quant à sa solvabilité.

Par ailleurs, WE ARE FAMILI pourra demander le paiement anticipé d'un Message Publicitaire, avant toute Diffusion, à l'Annonceur pour lequel WE ARE FAMILI a déjà enregistré des incidents de paiement lors d'un Message Publicitaire sur l'un des Supports, que ces incidents soient imputables à l'Annonceur ou à son Mandataire.
Dans l'hypothèse de factures impayées relatives à de précédents Ordres d'Insertion, WE ARE FAMILI sera bien fondée à exiger, en sus du paiement anticipé des commandes à venir, le règlement de l'intégralité des sommes dues en principal et en intérêts. A
défaut, un refus de vente pourra être opposé à l'Annonceur défaillant.

8.6 Dispositions spécifiques
Si la réalisation technique du Message Publicitaire est assurée par WE ARE FAMILI, directement ou indirectement, WE ARE FAMILI peut exiger d'un Annonceur le règlement préalable, par chèque ou virement, des frais techniques liés à cette réalisation. Le cas échéant, WE ARE FAMILI adressera une facture préalable à l'Annonceur avec des conditions de paiement spécifiques au planning du Message Publicitaire de l'Annonceur.

9. Annulation- modification
Pour toute création (print, digital, video …), à partir de la version 4 du rendu, chaque version supplémentaire sera facturée 300 € HT.
Toute demande de modification ou d'annulation en tout ou partie doit impérativement être notifiée par écrit à WE ARE FAMILI.
Par ailleurs, dans le cas où une annulation surviendrait à raison d'une faute de WE ARE FAMILI, et ce sous réserve de l'article 12.1 – Responsabilité de WE ARE FAMILI, la responsabilité de cette dernière sera seulement limitée au montant des sommes déjà versées par l'Annonceur et/ou son Mandataire pour l'Ordre d'Insertion concerné,

9.1 Support print
En cas d'annulation d'un ou plusieurs Ordres d'Insertion, par l'Annonceur ou son Mandataire, hors des délais prévus ci-dessous
- pour les emplacements standards : moins de 6 semaines avant la date prévue pour la parution du Support ;
- pour les Emplacements Premiums : moins de 8 semaines avant la date prévue pour la parution du Support ;

l'Annonceur sera redevable de pénalités d'un montant équivalent à 100% du montant net de tout ordre annulé.
En tout état de cause, y compris si l'annulation est demandée dans les délais prévus au paragraphe précédent, toute annulation d'un Ordre d'Insertion n'exonère pas l'Annonceur du paiement de l'intégralité des frais engagés et en particulier des frais techniques nécessaires à la réalisation de l'Ordre d'Insertion.

9.2 Support digital
En cas de modification ou d'annulation à moins de quinze (15) jours ouvrés de la Date de Diffusion stipulée dans l'Ordre d'Insertion, l'Annonceur sera redevable de pénalités dans les conditions énoncées ci-après :
- 50 % du montant du ou des Message(s) Publicitaire(s) annulé(s), si la modification ou l'annulation intervient entre le 15ème jour et le 5ème jour ouvré inclus avant la date de diffusion du ou des Message(s) Publicitaire(s) concerné(s).
- 100% du montant du ou des Message(s) Publicitaire(s) annulé(s) si la modification ou l'annulation intervient entre le 5ème jour et le jour de la Diffusion du ou des Message(s) Publicitaire(s) concerné(s).

En outre la mise en œuvre des dispositions du présent article n'exclut pas l'application des pénalités pour retard de paiement prévues à l'article « Facturation et règlement » des présentes conditions générales de vente.

10. Justificatif
10.1 Support Print
WE ARE FAMILI étant adhérent à l'outil e-justifs, conformément aux accords pris entre le SEPM Marketing & Publicité et l'Udecam, les justificatifs de l'Ordre d'Insetion seront envoyés par voie dématérialisée sous format dit « e-justif » à l'Annonceur et/ou au Mandataire par numéro et par agence-média utilisant cet outil le mois suivant la parution. A défaut, WE ARE FAMILI transmettra 2 exemplaires papier dans le mois suivant la parution.

10.2 Support digital : Compte rendu d'exécution d'ordre - bilan de campagne
A l'issue de chaque campagne publicitaire, WE ARE FAMILI adressera à l'Annonceur par email un bilan de campagne. Le Client accepte et reconnaît que les méthodes et les technologies utilisées par WE ARE FAMILI en vue d'établir le bilan de campagne prévalent sur toute autre méthode ou technologie utilisée. Dès lors, en cas de contestation, les données contenues dans le bilan de campagne fourni par WE ARE FAMILI font office de données officielles et définitives et font foi entre les Parties. Lesdites données prévaudront sur toutes autres données enregistrées par l'annonceur et ou tout autre tiers et seront seules admises à titre de preuve.

11. Obligations de l'Annonceur
Les Messages Publicitaires paraissent sous la responsabilité des Annonceurs. WE ARE FAMILI se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, lui paraîtrait contraire à l'esprit de la publication et/ou serait susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou tiers. Et ce sans même que l'Annonceur et/ ou son Mandataire puissent prétendre à un quelconque droit à indemnité.
La conception, la fabrication et la réalisation des créations, animations et autres éléments d'identification propres aux Messages Publicitaires diffusée sur le(s) Support(s) stipulée dans l'Ordre d'Insertion demeurent sous la seule responsabilité de l'Annonceur.

Dans le cas où l'Annonceur envisagerait de diffuser une publicité dite comparative, celui-ci devra en informer expressément WE ARE FAMILI, qui après étude de la faisabilité d'un tel projet, se réserve le droit d'y donner suite ou pas, étant précisé qu'une telle vérification ne saurait être considérée comme constituant une modalité de validation du caractère licite de la publicité concernée.

L'Annonceur concède à WE ARE FAMILI à titre gratuit et non exclusif, dans le(s) Territoire(s) qu'ils auront convenu, un droit de représentation, de reproduction et d'adaptation de tout élément tel qu'issu des Eléments Techniques et des Messages Publicitaires, ainsi que notamment l'une de ses marques.
Les droits de propriété intellectuelle sur les logos, marques, dessins et créations contenus dans les Messages Publicitaires insérés dans un Support, relèvent de la responsabilité de l'Annonceur qui garantit WE ARE FAMILI contre tout recours émanant d'un tiers relatif à ces droits. L'Annonceur garantit en outre WE ARE FAMILI être titulaire et/ou avoir préalablement recueilli toutes autorisations et tous droits des titulaires de droits sur les Messages Publicitaires, ainsi même que tous droits qui pourraient porter sur les attributs de personnalités des personnes qui seraient concernées par le(s) Message(s) Publicitaire(s). L'Annonceur garantit ainsi WE ARE FAMILI que l'ensemble des éléments qui lui sont communiqués sont libres de tous droits.

Également et de manière générale, l'Annonceur s'engage à recueillir l'accord préalable exprès et écrit de WE ARE FAMILI dans l'hypothèse où ce dernier serait amené à faire référence de quelque manière que ce soit à la marque MAGICMAMAN et, plus généralement, aux marques exploitées par MAGICMAMAN.

Les Eléments techniques ne pourront être exploités qu'aux seules fins de diffusion sans possibilité de modification du Message Publicitaire, lesdits Eléments techniques ayant pour seule destination leur exploitation dans l'Espace Publicitaire vendu par WE ARE FAMILI. Et ce seulement pour le(s) Territoire(s), Support(s) et durée convenus.
Il pourra cependant être communément convenu de limites d'exploitation dans le cadre d'un contrat écrit et conclu avec WE ARE FAMILI.
Il n'en demeure pas moins que toute exploitation qui n'aurait pas été valablement et expressément autorisée et/ ou en dehors d'éventuelles limites d'exploitation communément convenues est proscrite.

12. Responsabilité – Garantie
12.1 Responsabilité de WE ARE FAMILI
WE ARE FAMILI est tenu à une obligation de moyens, sa responsabilité ne pouvant alors être engagée seulement qu'en cas de préjudice direct effectivement démontré par l'Annonceur et/ou son Mandataire. WE ARE FAMILI s'engage à diffuser les Messages Publicitaires souscrits par l'Annonceur conformément aux termes de l'Ordre d'Insertion. La responsabilité de WE ARE FAMILI ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard, mauvaise exécution ou inexécution qui résulterait du fait de l'Annonceur ou de son Mandataire ou qui serait dû à un cas de force majeure y compris grève, catastrophe naturelle, ou à un cas fortuit. Dans tous les cas, la responsabilité de WE ARE FAMILI sera limitée au montant prévu par l'Ordre d'Insertion correspondant au Message Publicitaire ayant entraîné la mise en jeu de sa responsabilité, et ce, quelle qu'en soit la cause. WE ARE FAMILI se par ailleurs réserve le droit de modifier son planning prévisionnel.

Le cas échéant, en cas de modification devant intervenir dans les conditions de réalisation et/ou de diffusion d'un Message Publicitaire du fait de WE ARE FAMILI, cette dernière informera l'Annonceur et recueillera son accord sur les changements prévus. Si l'Annonceur ne donne pas son accord, l'Ordre d'insertion sera annulé et ne donnera lieu à aucune facturation, sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit.

12.2 Responsabilité et Garanties de l'Annonceur
L'Annonceur s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité. WE ARE FAMILI se réserve le droit de refuser toute publicité qu'il jugera contraire à la bonne tenue, à la présentation ou à la ligne éditoriale du magazine diffusant la publicité. WE ARE FAMILI se réserve également le droit de refuser toute publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des lecteurs. WE ARE FAMILI se réserve en outre le droit de retirer à tout moment tout Message Publicitaire qui s'avérerait y être contraire.
L'Annonceur garantit WE ARE FAMILI contre les poursuites judiciaires qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre et l'indemnisera de tous les préjudices qu'il subira et le garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.
Un tel refus de WE ARE FAMILI pourra être opposé à l'Annonceur à tout moment, ce dernier ne pouvant se prévaloir d'un quelconque droit à indemnité du fait de ce refus, et restant par ailleurs tenu au paiement des Messages Publicitaires qui auraient déjà été diffusés.

Par ailleurs, l'Annonceur garantit qu'il ne portera à aucun moment, ni de quelque manière que ce soit atteinte à la réputation et à l'image notamment de marque de MAGICMAMAN et de la marque MAGICMAMAN prise dans son ensemble.

13. Dispositions relatives aux Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées par MAGICMAMAN dans le cadre de l'achat d'Espace Publicitaire sur les Supports sont les données B2B des collaborateurs des Annonceurs et, le cas échéant de son Mandataire, à savoir les noms, prénoms, informations de contact (mail et téléphone). Elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution de l'Ordre d'Insertion et seront conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des prestations. Elles pourront être utilisées pour communiquer des informations relatives au(x) Support(s)), et plus largement au marché de la publicité en général, à moins que les personnes concernées s'y opposent expressément, par courriel à dpo@Magicmaman.com. Chacune des Parties a la qualité de responsables de traitement au sens du Règlement UE 2016/679 et de toute législation française applicable en matière de protection des données à caractère personnel (ci-après ensemble « la Réglementation sur les données personnelles ») pour les traitements qui la concernent. A ce titre, MAGICMAMAN et l'Annonceur et/ou son Mandataire s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions de la Règlementation sur les données personnelles, en leurs qualités respectives.

14. Communication de MAGICMAMAN
L'Annonceur reconnait et accepte la souscription d'un Ordre d'Insertion confié à WE ARE FAMILI, relativement aux Messages Publicitaires qui en font l'objet, le droit de reproduire, de représenter et d'adapter tout ou partie des Eléments techniques en vue de toute action de communication et/ou de promotion de leurs activités et notamment pour une information professionnelle, aux Annonceurs et/ou agences, selon les procédés d'usage en la matière et sur tous supports et notamment sur le site Internet de MAGICMAMAN. En conséquence, WE ARE FAMILI se réserve le droit de diffuser tout ou partie des Eléments techniques en un lieu public et/ou privé, notamment pour les besoins de l'information des Annonceurs et des agences et de faire mention du nom de l'Annonceur.

15. Dispositions générales
Dans l'hypothèse où une ou plusieurs dispositions des CGV seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet. Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie. Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.
Aussi, et comme évoqué à l'article 5 – Ordre d'Insertion, tout contrat conclu entre WE ARE FAMILI et un Annonceur est conclu à titre personnel. Ainsi, il ne saurait aucunement pouvoir être cédé à l'initiative de l'Annonceur et/ou de son Mandataire sans recueillir au préalable l'accord exprès et écrit de WE ARE FAMILI. Dans l'hypothèse où une telle cession serait valablement autorisée par WE ARE FAMILI, l'Annonceur et/ ou son Mandataire s'engagent à garantir cette dernière la pleine et effective exécution par le cessionnaire de l'ensemble des droits et obligations tels que résultant dudit contrat.

16. Anticorruption – Fraude
WE ARE FAMILI attache une importance particulière à la lutte contre la fraude et la corruption et exerce son activité conformément à la réglementation applicable en la matière et notamment à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin II. Ainsi, WE ARE FAMILI attend-il de ses clients qu'ils partagent cet objectif et fassent leurs meilleurs efforts pour s'assurer du respect des principes applicables en la matière par leurs éventuels sous-traitants et/ou fournisseurs. Les parties condamnent toute forme de corruption active ou passive, qu'elle concerne les agents publics ou intervienne dans le cadre d'opérations commerciales. Les parties s'engagent à n'accorder et n'accepter des avantages (invitations, cadeaux, etc.) que dans la mesure permise par la loi précitée. L'Annonceur condamne toute forme de fraude ou de comportement frauduleux envers WE ARE FAMILI et les tiers, à savoir notamment l'abus de biens sociaux, le vol, le détournement, l'évasion fiscale ou le blanchiment de capitaux. De plus, l'Annonceur s'engage à divulguer toute suspicion de conflit d'intérêts réel ou potentiel avec WE ARE FAMILI dans le cadre de ses activités.

17. Réclamations

Toute réclamation que souhaiterait formuler un Annonceur, et ce quel que soit son objet, devra sous peine d'irrecevabilité, être adressée par mail à WE ARE FAMILI, et plus particulièrement au contact WE ARE FAMILI référent de l'Annonceur. Celle-ci devra être formulée dans un délai de 15 jours à compter de la date de parution de l'insertion publicitaire concernée.

L'Annonceur ne pourra cependant pas formuler de réclamation concernant notamment les retombées commerciales, l'environnement rédactionnel ou publicitaire en lien avec la commercialisation de l'Espace Publicitaire. Également, il ne saurait être formulé une quelconque réclamation concernant la qualité des Eléments techniques lorsque ceux-ci auraient déjà été transmis par l'Annonceur et/ ou son Mandataire à un prestataire tiers, soit tout prestataire s'avérant être extérieur à l'accord conclu entre l'Annonceur et WE ARE FAMILI.

18. Loi applicable et Juridiction Compétente
Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rrésiliation des présentes conditions générales de vente qui ne pourrait être résolu de façon amiable dans le délai d'un (1) mois à compter de sa survenance, sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente, appel en garantie, procédure d'urgence par référé ou requête.

Identifiant Unique CITEO ADEME